



Exercice et solution 8B.3

Production conjointe

Meubles Cartier, est une entreprise de meubles, qui a plusieurs lignes de produits, regroupés en deux divisions, une division de mobilier de maison, et une division de mobilier de bureau.

L'entreprise compte 4 ateliers. Dans un premier atelier, elle découpe des panneaux de bois selon les besoins de la production des ateliers 2 et 3. Dans l'atelier 2, elle assemble du mobilier de bureau et dans l'atelier 3, elle assemble du mobilier de maison. Enfin, à l'atelier 4, l'entreprise recycle les matériaux récupérés des ateliers 1, 2 et 3 pour en faire des panneaux, qu'elle réachemine ensuite à l'atelier 1 pour être découpés de nouveau selon les besoins de la fabrication. Les panneaux découpés à la sortie de l'atelier 4 n'ont pas une valeur marchande intéressante, car leur valeur est liée aux besoins spécifiques de la production des ateliers en aval.

Au cours d'une période donnée, on estime la quantité de matériaux utilisés à l'atelier 1, à $70\,000\text{ m}^2$ (67 000 neufs et 3000 recyclés) et les coûts engagés dans cet atelier à 202 000 \$. Au cours de la même période, on estime à $38\,000\text{ m}^2$ la quantité de pièces découpées, destinées à la production de l'atelier 2, et à $32\,000\text{ m}^2$ la quantité de pièces découpées, destinées à la production de l'atelier 3. De cette quantité de $70\,000\text{ m}^2$, $3\,000\text{ m}^2$ proviennent de matériaux recyclés.

Au cours de la même période, on a engagé à l'atelier 2 un montant de 542 500 \$ pour la fabrication de mobilier de bureau qui, selon des estimations prudentes, devrait se vendre 950 200 \$. À l'atelier 3, on a engagé au cours de la période un montant de 406 100 \$ pour la fabrication de mobilier de maison, que l'entreprise estime qu'elle vendra 813 800 \$.

Enfin, elle a engagé 50 000 \$ à l'atelier 4 pour recycler des rebuts et des rejets des trois autres ateliers. La valeur des matériaux recyclés au cours de la période est estimée à 60 000 \$. Il est économiquement viable de recycler les rebuts plutôt que d'acheter des matériaux neufs.

Exercice et solution 8B.3 (suite)

Travail pratique :

- a) Calculez, les coûts de l'atelier 1 transférés aux ateliers 2, 3 et 4 en utilisant la méthode de répartition en fonction des mesures matérielles.
- b) Calculez, les coûts de l'atelier 1 transférés aux ateliers 2, 3 et 4 en utilisant la méthode de répartition en fonction de la valeur nette de réalisation.
- c) Commentez les méthodes utilisées et dites pourquoi on ne doit pas utiliser la répartition en fonction de la valeur marchande.

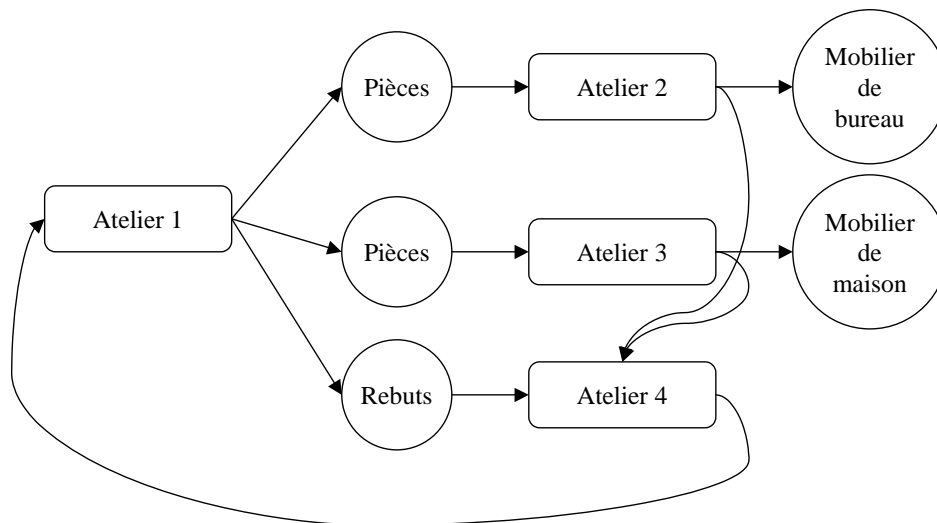
Source: La Comptabilité de Management (édition précédente)

Exercice et solution 8B.3 (suite)

Solution :

Avant d'entreprendre de répondre aux questions dans un problème de production conjointe, il est toujours recommandé de tracer un schéma représentant le cheminement physique des produits.

Schéma représentant le cheminement physique des produits



Question a)

Il ne faut pas compter les rebuts que l'on estime à 3 000 m² car ils n'ont aucune valeur marchande au point de séparation.

Il faut donc considérer les 50 000 \$ comme un coût additionnel de l'atelier 1. Ce faisant, on présume que tous les panneaux découpés à l'atelier 4 ont été utilisés dans la même période.

Il y a donc 252 000 \$ (soit 202 000 \$ + 50 000 \$) à répartir entre 70 000 m² de pièces, soit 38 000 m² à l'atelier 2 et 32 000 m² à l'atelier 3, ce qui fait un taux de 3,60 \$ le m² ou 252 000 \$ / 70 000 m².

Donc,

136 800 \$ = 38 000 m² × 3,60 \$ seront transférés à l'atelier 2;

115 200 \$ = 32 000 m² × 3,60 \$ seront transférés à l'atelier 3.

Exercice et solution 8B.3 (suite)

Question b)

Considérant que la valeur de revente des matériaux recyclés l'est pour l'entreprise uniquement, car les panneaux découpés n'ont aucune valeur marchande intéressante pour un client externe.

Le tableau suivant présente la valeur nette de réalisation des produits.

<u>Produit</u>	<u>Valeur nette de réalisation</u>	<u>DÉTAIL DE LA VALEUR NETTE DE RÉALISATION</u>
Mobilier de bureau	407 700 \$	= 950 200 \$ - 542 500 \$
Mobilier de maison	407 700 \$	= 813 800 \$ - 406 100 \$

Le montant de 252 000 \$ de coûts, soit 202 000 \$ spécifiques à l'atelier 1 plus 50 000 \$ de l'atelier 4, sera transféré au prorata de la valeur nette de réalisation entre les deux ateliers.

La répartition sera faite ainsi :

	VNR	Répartition	Atelier 1
Atelier 2	407 700 \$	(50,0 %)	126 000 \$
Atelier 3	407 700 \$	(50,0 %)	<u>126 000 \$</u>
			252 000 \$

Question c)

On ne doit pas utiliser la valeur marchande au point de séparation parce qu'il n'y a pas de marché pour les pièces découpées à ce stade de la production. La valeur nette de réalisation doit être préférée aux mesures matérielles, car ces dernières ne reflètent pas nécessairement la valeur des produits ou encore les ressources engagées pour les fabriquer.

De plus, si la valeur nette de réalisation changeait dans le temps, il est probable que l'entreprise modifie son plan de production afin d'optimiser sa rentabilité. Enfin, en termes d'objectifs de production, l'entreprise découpe des pièces en vue d'aller chercher une valeur nette de réalisation. Il apparaît donc logique de répartir les coûts en fonction de l'objectif pour lequel ils ont été engagés.

Source: La Comptabilité de Management (édition précédente)